

Discours de Josep Borrell devant le Conseil européen de Bruxelles (17 décembre 2004)

Légende: Le 17 décembre 2004, Josep Borrell Fontelles, président du Parlement européen, prononce lors du Conseil européen de Bruxelles un discours dans lequel il explique que l'Assemblée soutient une adhésion pleine et entière de la Turquie à l'Union européenne.

Source: Discours de M. Josep BORRELL, Président du Parlement européen devant le Conseil européen. [EN LIGNE]. [s.l.]: Parlement européen, [03.05.2005]. Disponible sur <http://www.europarl.eu.int/president/defaulten.htm?home>.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_josep_borrell_devant_le_conseil_europeen_de_bruelles_17_decembre_2004-fr-a5f1797a-1632-435f-bfa0-1178dfed1dfb.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Discours de M. Josep BORRELL, Président du Parlement européen Conseil européen (Bruxelles, le 17 décembre 2004)

[...]

Mesdames et Messieurs,

Avant d'en venir au dossier central de ce Conseil - la Turquie - permettez-moi d'évoquer d'autres points également à l'ordre du jour.

La polémique autour de la décision sur la Turquie a masqué l'importance de vos décisions concernant la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie. S'agissant de la Bulgarie, nous appuyons les efforts accomplis car ils ont mis ce pays sur la voie de l'adhésion dans les délais prévus.

S'agissant de la Roumanie, nous continuons à penser qu'il lui faut encore travailler pour parvenir à un système judiciaire plus indépendant et à un moindre recours aux décrets d'urgence et redoubler d'efforts pour éradiquer la corruption à tous les niveaux. Pour le Parlement, il va de soi que la Roumanie doit être soumise aux mêmes conditions que la Bulgarie. Néanmoins, je peux vous annoncer que, malgré les difficultés techniques, le Parlement fera tout son possible pour voter son avis conforme sur la conclusion des négociations le 13 avril.

Le représentant de l'UE pour les droits de l'Homme

Votre décision de nommer un représentant de l'UE pour les droits de l'Homme est quelque peu préoccupante. Notre institution, comme vous le savez, a joué un rôle pionnier dans ce domaine et elle est à l'origine des clauses qui, en matière de droits de l'Homme, sont désormais incluses dans nos accords internationaux.

Certes, les droits de l'Homme sont depuis toujours un pilier central dans notre approche de la politique extérieure de l'Union et la nomination de ce représentant pourrait donner plus de poids encore aux droits fondamentaux.

Mais le Parlement s'inquiète de sa capacité à contrôler l'action de l'Union dans ce domaine. La collaboration entre lui et la Commission a bien fonctionné sur ce terrain et nous sommes très attachés à ce qu'elle se poursuive.

Comment ce représentant informerait-il le Parlement de son action? Je voudrais que vous réfléchissiez à ces questions avant d'avaliser une idée qui pourrait susciter des difficultés ou se révéler purement symbolique.

Le processus de paix au Proche-Orient

Le mois passé, le roi Abdallah de Jordanie a dit au Parlement européen qu'il existait une possibilité de faire avancer le processus de paix mais qu'elle ne durerait que deux ans. Les élections présidentielles qui se dérouleront le 9 janvier en Palestine sont une étape majeure pour maintenir ce processus ouvert. C'est pourquoi, le Parlement compte envoyer 30 députés, soit la plus importante délégation pour l'observation d'élections que notre institution ait jamais constituée.

Ukraine

Pour une fois, l'Union européenne a démontré qu'elle peut être un protagoniste sur la scène internationale. Nous pouvons, je crois, féliciter le Haut Représentant pour la politique extérieure, M. Solana. J'ai l'intention de me rendre en Ukraine après les élections et l'inauguration du nouveau Parlement à Kiev, de telle sorte que cette visite sera le symbole du soutien du Parlement européen au processus démocratique.

Turquie

Le Parlement européen, dans sa résolution votée il y a deux jours, vous demandait d'ouvrir les négociations avec la Turquie "sans délai inutile". Cette nuit, M. Balkenende a annoncé l'ouverture de négociations avec ce pays le 3 octobre.

La date choisie correspond à l'avis du Parlement.

J'espère qu'aujourd'hui même la Turquie pourra accepter les conditions que vous avez fixées hier.

Le résultat du vote au Parlement européen a été clair: 407 voix pour et 262 voix contre. Mais, ce que le Parlement a approuvé est aussi important que ce qu'il a rejeté. Le Parlement a rejeté sans réserve tout plan B, association privilégiée ou alternative à l'adhésion pleine et entière. Notre position est claire et définitive. Bien entendu, ouvrir des négociations n'implique pas de les conclure. Dans aucune négociation d'adhésion, on ne peut dire à l'avance quel sera le résultat final. Mais, au moment de l'ouverture des négociations, l'objectif est l'adhésion pleine et entière.

Il va de soi - et je sais que ce point a fait l'objet d'intenses négociations avec M. Erdogan - que l'ouverture de négociations implique la reconnaissance de Chypre par la Turquie. Autour de la table 25 pays s'assoieront, parmi lesquels Chypre et la Turquie.

Négocier avec quelqu'un implique bien évidemment de le reconnaître.

Le Parlement a beaucoup débattu pour déterminer sa position. Au fil de ces derniers mois, l'institution a été pratiquement absorbée par la question turque: conférences, visites, entre autres, de M. Erdogan, premier ministre turc, et de Mme Leyla Zana, élaboration de rapports indépendants, envoi de délégations dans la région, auditions sur les droits de la femme et sur les droits de l'Homme.

Durant mon voyage en Turquie j'ai pu constater que tous, depuis les autorités jusqu'aux défenseurs des droits de l'Homme, depuis le patriarcat gréco-orthodoxe jusqu'aux responsables syndicaux, tous, je le répète, réclamaient l'ouverture des négociations. Il est évident que la perspective de l'adhésion a été LE moteur de la réforme politique, sociale et économique et qu'elle en est la garantie. Un NON inverserait ce processus.

D'un autre côté, il est tout aussi évident que l'entrée de la Turquie dans l'UE est une tâche sans commune mesure et je ne suis pas certain que tous ceux que j'ai rencontrés en Turquie soient pleinement conscients de l'ampleur de l'effort à accomplir. La majeure partie du rapport du Parlement porte sur ce qu'il faudra faire après l'ouverture des négociations. Pour sa part, le Parlement doit intensifier ses relations avec la société civile turque.

Nous aurons aussi à mener un vaste travail d'explication politique auprès de l'opinion publique européenne. Si la question turque est perçue comme une nouvelle bataille de Lépante ou un nouveau siège de Vienne, nous n'aboutiront nulle part.

C'est pourquoi, le Parlement demande à être consulté sur toute proposition visant à suspendre les négociations avec la Turquie. Si le Parlement détient la clé de l'adhésion au terme du processus de négociation, il serait étrange qu'il soit simplement informé de la décision prise. D'autant qu'il devra participer au travail d'explication de ces négociations dans l'opinion publique. Comment le Parlement pourrait-il expliquer une décision à laquelle il n'a même pas été associé?

[...]